

# AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que les rôles de répartition de l'année 2022/23 ainsi que les comptes des exercices des années 2021/22 et 2022/23 des Syndicats de Chasse des lots 471 et 492 peuvent être consultés pendant 15 jours du 31 mars 2023 au 15 avril 2023 auprès du secrétaire-trésorier sur rendez-vous, par téléphone ou par mail.

Tous les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme «myguichet» ou de communiquer leurs données bancaires au secrétaire-trésorier.

Adresse mail : [planners@vdl.lu](mailto:planners@vdl.lu)

Secrétaire-trésorier : Patrick Lanners, Tél : 4796 - 4394

Luxembourg, le 27 mars 2023.

Pour le collège des syndicats,



Le secrétaire-trésorier